



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU
MAIRE AGISSANT PAR DÉLÉGATION DU
CONSEIL MUNICIPAL

Décision n°2024DEC008

Date de mise en ligne sur le site internet de la Ville : 17 septembre 2024

Objet : Demande de subvention au Conseil départemental de la Haute-Garonne dans le cadre du Contrat de territoire 2024 – Création de deux courts de Padel

Le Maire de la Ville de Cugnaux,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-22 ;

Vu la délibération n°078 du 17 juillet 2020 par laquelle le conseil municipal a donné délégation au Maire afin de demander à l'État, aux collectivités territoriales ou autre financeur, l'attribution de subventions dans la limite de 300 000 € par demande ;

Considérant que la Ville de Cugnaux a décidé d'engager des travaux en vue de la construction de deux courts de Padel sur son territoire ;

Considérant que les marchés publics pour la réalisation de ces travaux ont été notifiés, pour un montant total de 248 072,39 € HT soit 297 686,87 € TTC ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Il est sollicité auprès du Conseil départemental de la Haute-Garonne une subvention de 62 018,10 € au titre du Contrat de territoire 2024.

Article 2

La présente décision sera applicable après mise en ligne sur le site internet de la Commune et transmission au représentant de l'État dans le département.

Cugnaux, le 17 septembre 2024
Pour extrait conforme

Le Maire,

Albert SANCHEZ



Accusé de réception en préfecture
031-213101579-20240917-2024DEC008-AR
Date de télétransmission : 17/09/2024
Date de réception préfecture : 17/09/2024